

GROUPE



# AVENANT RELATIF A LA PROROGATION DE L'ACCORD INTERGENERATIONNEL

---

Établissement public Caisse des Dépôts

Il a été convenu le présent avenant de prorogation entre :

D'une part,

La Caisse des dépôts et consignations (CDC), sise au 56 rue de le Lille – 75007 Paris,  
représentée par Pierre René LEMAS, agissant en qualité de Directeur général,

Et d'autre part,

Les organisations syndicales habilitées à négocier.

AK  
SH  
ML  
AL

**Préambule :**

L'accord intergénérationnel de l'Etablissement public Caisse des dépôts arrive à échéance le 4 juillet 2016, au terme de sa période triennale.

Soucieuses de renouveler, dans les meilleures conditions, le dispositif de la Caisse des dépôts, mis en place en 2013, en faveur de la diversité des âges et des profils, les parties souhaitent se donner le temps de négocier un nouvel accord et conviennent, en conséquence, de proroger l'accord du 4 juillet 2013 précité dans les conditions suivantes :

**Article 1 :**

L'accord intergénérationnel de l'Etablissement public Caisse des dépôts du 4 juillet 2013 est prorogé dans toutes ses dispositions **jusqu'au 31 décembre 2016**, à la date de signature du présent avenant, après consultation des instances représentatives du personnels concernées.

Les signataires conviennent que cet avenant cessera automatiquement et de manière anticipée de produire tout effet dès l'entrée en vigueur d'un nouvel accord de l'Etablissement public portant sur le même objet.

**Article 2 :**

Les parties s'engagent à ouvrir la négociation d'un nouvel accord à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 en vue d'aboutir à un nouvel accord d'ici la fin de l'année.

Fait à Paris, le 05 JUL. 2016

En trois exemplaires originaux

Pour la Caisse des dépôts et consignations

Pierre René LEMAS

Pour les organisations syndicales habilitées à négocier,

La CGT,

Annie KOVACS

La CFDT,

DURAND Patricia

Jean-Pierre Fournier Mirel

La CFE-CGC,

Claude Palat

Michel DUPLOUY

L'UNSA Groupe CDC

Sylvie HYTHIER-BINACUA

Le SNUP

AK  
2/2  
M...  
CN  
S...  
DP  
NF